

Genre du véhicule Minibus	Marque CHEVROLET	Type Beauville Sportvan 30	Fiche d'homologation n° CH 2333 01
------------------------------	---------------------	-------------------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "Beauville Sportvan 30" sur les ailes avant

"GE 31336 A ou S" (A=automate / S=synchromesh) sur plaquette du constructeur, à l'avant sous le capot

"GE 36.." préfixe au No du châssis
 Numéro du châssis frappé _____ à droite, dans montant avant le porte
 Signe d'identification du moteur frappé "T.." à gauche, à l'avant sur la culasse (frappé par l'importat.
 Constructeur CHEVROLET Motor Div.of GMC, Detroit(USA) Importat.: GENERAL MOTORS SUISSE SA, Bienne

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement arrière
 Direction gauche ou droite _____ Assistance _____
 Frein de service hydr., 2-circ., AV=disques/AR=exp.int., assist. par
 Frein auxiliaire méc., exp.int., câble [dépression, limiteur de
 Frein stationn^t. pédale, s. roues AR [press. de freinage s.r. AR
 Transmission méc. tte synchron. ou automate Nombre vit. 4 ou 3
 Blocage differ. automat. Crochet rem. _____ Vitesse max. 135 km/h

MOTEUR Genre V Temps 4
 Marque CHEVROLET Carbur. B
 Type T.. *
 Position avant Nombre cyl. 8
 Alésage 101,6 Course 88,39
 Cylindr. 5733 cm³ CV-Impôt 29,20
 CV-puiss. 253 (SAE), à 4600 t/m
 Refroidissement eau
 Bruit 79 dB (A) à 4600 t/m
 Amortissement bruit 1 pot.
540x250x140

CARROSSERIE Forme Limousine
 Portes: 2+1 coulissante à droite + 1 à 2 battants à l'arrière
 Nombre de placés: Total 12; AV 2; milieu 2x3; AR 4; Places debout _____

DIMENSIONS Voie AV 1705 AR 1730
 Diam. braquage G 15,0 DR 15,70
 Empattement 3190 (/ /)
 Dimensions ext. Dimensions int.
 Longueur 5103
 Largeur 2050
 Hauteur 2032
 Porte à faux AV 738
 AR 1175
 lat. _____

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>1090</u>	_____	<u>1140</u>	<u>2230</u>
	<u>265</u>	_____	<u>575</u>	<u>840</u>
Total	<u>1355</u>	_____	<u>1715</u>	<u>3070</u>
Garantie fabr.	<u>1424</u>	_____	<u>2132</u>	<u>3447</u>
Dimens. pneus	<u>8.75-16,5 8 PR</u>			_____
Charge p. essieu	<u>1424</u> (2,1)	_____	<u>2132</u> (4,2)	_____
	de l'ensemble			_____
Poids maxi remorquable	_____			kg

EQUIPEMENT

Equipement électrique 12 v
 Feux de route 2/CR (E) § Avertisseur optique -
 Feux de croisement 2/CR (E) Feux de position 2/Guide 81
 Feux de gabarit latéral.: AV+AR [SAE IP 69 §]
 Avertisseur 1/électrique (2-tons) Niv. sonore 97 dB/A
 Essuie-glace 2/électriques (2-vitess) Lave-glace oui
 Feux arrières 2/Guide 81 SAESTIAR⁷⁰ Catadioptrés 2/I (E) §
 Feux stop 2/comb.av. feux AR Feux de recul 2/séparés
 Eclair. plaque contr. 1/à gauche, séparé Plaque forme haute XXXXXX
 Rétroviseur 1/intér.+2/extér. § Indic. vitesse km/h
 Indic. direction clign. 6/av. lampe-témoin
comb.avec comb.avec comb.avec feux
AV b=feux position latér. 0=f.gabarit AR r= AR
 Avert. clign. oui Lampes de travail -
 Feux complémentaires : -

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Minibus
 Marque & type CHEVROLET
Beauville Sportvan 30
 Homologation n° CH 2333 01
 Forme de la carr. Limousine
 Places ass. : Total 12 (2 avant)
 Poids à vide 2230 Carburant B
 CV 29,20
 Charge utile - Cylindrée 5733 cm³
 Poids total 3447 Poids de l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé : GE361U133957

*) Désignation du moteur: TAB ou TBZ = synchromesh / TAA ou TBV = automate

§) Modifiés par l'importateur:

- Feux de route et de croisement: des feux CR (E) sont montés.
- Feux de position: les ampoules orig. orange sont remplacées par des blanches.
- Catadioptrés: ceux d'orig. placés trop haut et non étanches; il en est monté 2 complémentaires selon les prescriptions + 2 visibles lorsque la porte AR est ouverte.
- Rétroviseurs extérieurs de chaque côté.
- Plaquette indiquant le nombre de places.
- Sortie de l'échappement originale à gauche, sur le côté, 90°; est dirigée droit vers l'arrière.

Sorties de secours: fenêtres latérales gauche et droite à l'arrière 1450x430 mm; les sorties doivent être marquées distinctement, 1 marteau

Lieu et date de l'expertise

doit être à portée de main.

La commission d'expertise

Studen, 24.5.71